DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

PYRENEES-ATLANTIQUES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 8 mars 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Echange de terrain avec la SCI BIKOTE

Le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la vente des parcelles ZY n° 165 et 166, situées à la zone d'activité du Plaisir, à la SCI BIKOTE, il y a lieu de revoir l'emprise de la parcelle communale ZY n° 169 contigüe à ces deux terrains.

Il ajoute que la SCI BIKOTE consentirait à céder 4 mètres carrés de la parcelle ZY n° 165 à la Commune en contrepartie de 23 mètres carrés de la parcelle communale ZY n° 169.

Le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer sur cet échange.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir

délibéré,

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions,

DÉCIDE l'acquisition de 4 mètres carrés de la parcelle ZY n° 165, appartenant à la SCI BIKOTE,

en contrepartie de 23 mètres carrés de la parcelle communale ZY n° 169.

PRÉCISE que tous les frais afférents à cette opération (bornage, rédaction et publication de l'acte)

seront pris en charge par la Commune, cette opération étant réalisée à son initiative et

à sa demande.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette

opération et notamment d'établir l'acte authentique correspondant.

Fait et délibéré à GUICHE, le 17 mars 2022

Le Maire,

Jean Yves BUSSIRON